CONVENTION PARTENARIALE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PeDT) 2018-2021

PeDT avec plan mercredi PeDT sans plan mercredi

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :

Mise en œuvre du PeDT déléguée à une association : non

Si oui, laquelle?

Nom et prénom du coordinateur local : YILMA Sophie

Fonction: Directrice enfance jeunesse

Adresse : Place de l'hôtel de ville - 01 700 Miribel

Téléphone: 04 78 55 84 20

Adresse électronique : s.yilma@miribel.fr

Périmètre et public du PeDT :

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Etablissements	publics	privés	Total
Ecoles maternelles	4	1	5
Ecoles élémentaires	4	1	5
Etablissements	1	1	2
secondaires			

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Public concerné : nombre total d'enfants : 2170

Niveau maternelle: 441 + 60 = 501 dont 26 de moins de 3 ans

Niveau élémentaire : 601 + 214 = 815

Niveau secondaire (le cas échéant) : 523 + 331 = 854

Mode d'inscription aux activités périscolaires :

A l'année :	Trimestriel : ou	ıi Modul	able :oui
Gratuit :	Payant pour toutes les activités : oui	Payant pour certaines activités :	Payant pour les activités après la classe :
	Tarif :Forfait par jour fixe sur 1 période (1j :6,48€, 2j :12,96€, 3 jours : 19,44€, 4 j. :25,92€)	Tarif:	Tarif:

Modalités d'information des familles : dossier d'inscription, site internet, fiche contact, permanences en mairie et dans les écoles

Organisation 2018

Organisation du temps scolaire : 4 jours 4,5 jours

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

7h30 -8h30 : garderie 8h30 -12h00 : Classe

12h00 - 14h00 : Pause méridienne

14h00 - 16h30 : Classe

16h30 - 17h30 : Temps d'animation / études

17h30 -18h30 : accueil périscolaire

Organisation du secteur périscolaire

(activités hors école, organisées durant la semaine, y compris les mercredis) :

Nombre de garderies périscolaires non déclarées à la DDCS 01:5 (remplir l'annexe 1 si existantes)

Nombre d'accueils de loisirs périscolaires (déclarés à la DDCS 01) : 3 (Cesam, Cabanon et commune)

Nombre d'enfants du territoire concernés par l'accueil périscolaire : 613 = 450 + 163 (mercredi)

Nombre d'encadrants intervenant sur ces accueils périscolaires : 37 = 26 + 11 (Mercredi)

Liste des activités périscolaires : lecture et contes, activités liées à l'environnement, citoyenneté (activités en lien avec le CME) et sensibilisation à l'écologie (protection des forêts, des animaux, océans, recyclage, compost), activités et découvertes sportives et culturelles

Liste des locaux et équipements utilisés pour ces activités périscolaires : 5 écoles + 1 antenne centre social Césam (Trève) + ALSH Cabanon

Modalités d'accueil du mercredi (matin ou après-midi ou journée) : à la journée et la demijournée possible sur le centre social

Organisation du secteur extrascolaire

(activités organisées durant les vacances et week-ends):

Nombre d'accueils extrascolaires déclarés à la DDCS 01 : 2

Nombre d'enfants du territoire concernés :1140

Liste des activités extrascolaires : sorties nature en lien avec le grand parc, cuisine, projet jardin, participation carnaval, projet bricolage, eco citoyenneté

Articulation périscolaire/scolaire :

Liste des activités périscolaires en lien avec les projets d'école : lecture et contes, citoyenneté (activités en lien avec le CME), café des parents, expression orale et artistique des enfants (savoir exprimer ses idées, respecter l'autre...), accompagnement scolaire, études

Liste des établissements d'enseignement scolaire et activités concernées : groupe scolaire du centre (O.Joly et E.Quinet), groupe scolaire H.Deschamps, groupe scolaire du Mas Rillier, groupe scolaire Jean de la Fontaine (hameau des Echets). toutes

Prise en compte des enfants en situation de handicap à la rentrée 2018 :

Nombre d'enfants en situation de handicap (reconnu par la MDPH) <u>scolarisés</u>:20 Nombre d'enfants en situation de handicap (reconnu par la MDPH) <u>accueillis sur les temps périscolaires</u>: 16 (10 + 6 sur les centres de loisirs)

Besoin de soutien pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire et extrascolaire : oui

<u>Objectifs éducatifs (orientations éducatives) du PeDT partagés par les partenaires</u> (3 au maximum) :

1. Favoriser l'ouverture sociale, culturelle et sportive des jeunes et des enfants en recherchant une plus grande mixité sociale

Mixité: fréquentation (temps péri et extra scolaires) et profil des publics (catégories socio professionnelles, secteurs de la ville...), échanges entre les accueils enfance jeunesse / écoles / centre d'accueil des demandeurs d'asile sur des secteurs de la ville différents

Ouverture sociale, culturelle et sportive via les associations, agents et bénévoles

2. Développer le partenariat avec les acteurs éducatifs, notamment les parents : valoriser le rôle parental, la place du parent, impliquer les parents,...

Accueil bienveillant des parents, disponibilité des profesionnels Participation aux instances éducatives (conseils d'école, PEDT, commission restauration) Informer, orienter les familles en cas de besoin, difficultés (retours sur les temps

3. Transmettre aux enfants et aux jeunes les valeurs de citoyenneté

d'animation aux parents, café des parents, soirées thématiques...)

Prévention des comportements à risque : sécurité routière, réseaux sociaux, (cyber) harcèlement

Conseil municipal des enfants et déclinaison sur les temps scolaires, péri et extra scolaires

Favoriser l'expression libre et respectueuse entre enfants, entre enfants et adultes

Articulation du PeDT avec les éventuels dispositifs existants sur le territoire :

Disposez-vous de l'un des dispositifs suivants (si oui il est nécessaire d'assurer la cohérence éducative avec le PeDT) ? :oui

Programme annuel de soutien aux activités éducatives (ex-CEL) : intercommunalité

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés, classes à Projet Artistique et Culturel]:

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : oui (centre social)

Contrat enfance jeunesse (CEJ): oui

Contrat de ville (CV): CDVA (intercommunalité)

Partenaires du PeDT :

Partenaires institutionnels (autres communes, communauté de communes, Education nationale, CAF, CD, DDCS ...): Education Nationale, CAF, DDCS, CCMP (gestion des déchets, intervenants musicaux)...

Partenaires associatifs: associations parents d'élèves, centre social, centre de loisirs le Cabanon (Léo Lagrange), ULM, OCM...

Autres partenaires : bénévoles

Acteurs éducatifs responsables de la mise en œuvre des activités périscolaires proposées dans le cadre du PeDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence
			d'une convention)
Lecture, conte	Lire et faire lire	bénévoles	oui
Citoyenneté	Service scolaire	Service civique	non
Développement durable,	Leo Lagrange (Cabanon)	Animateurs pro	oui
éco citoyenneté	CCMP	Agents publics	
Fabrication nichoirs	Mr Filipetti	bénévole	oui
Sports, CLAS	Centre social Césam	Animateurs pro	oui
Football	Ain sud foot	Service civique	oui
Découverte monde,	Service scolaire	Agents publics	non
artistique			

Comité de pilotage local du PeDT :

Composition: Elus, directeurs d'école, principal de collège, inspecteur Education Nationale, CAF, DDCS, CCMP (Académie de musique et de danse, gestion des déchets), représentants d'association (centre social, Cabanon, ULM, Lire et Faire Lire,....) Office Culturel Municipal, représentants des associations de parents d'élèves, service scolaire

Modalités de pilotage (réunions du COPIL au moins 1 fois/an, commissions ...) : réunion du comité de pilotage 1 à 2 fois par an

Coordination du projet assuré par : (si différent du coordonnateur local indiqué en page 1)

Nom et prénom du responsable local : Yilma Sophie

Fonction: Directrice Enfance Jeunesse

Adresse: Place de l'hôtel de ville – 01 700 Miribel

Téléphone: 04 78 55 84 20

Adresse électronique : s.yilma@miribel.fr

Eléments prévus dans le bilan/évaluation du PeDT :

Périodicité (évaluation annuelle, semestrielle ...) : évaluation annuelle Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants ...):

- Evolution nombre et typologies des effectifs des temps scolaires, péri et extrascolaires et évolution des profils, proportion garçons/filles
 Type et nombre d'échanges, temps forts
 Nombre de bénévoles, associations participantes
- 2- Nombre et types d'actions favorisant l'information des parents (portes ouvertes, cafés des parents, site internet, diffusion des plaquettes dans les écoles,...) Nombre et types d'instances, d'actions favorisant la participation des parents (comités d'usagers, accueils et temps forts familles :spectacles, goûters...) Nombre et types d'actions de soutien à la parentalité (soirées thématiques,...)
- 3- Nombre et types d'animation favorisant la citoyenneté (interventions extérieures,...) Nombre et types d'animation favorisant la prévention (intervention BPDJ,...)

Critères qualitatifs (pertinence, effets, impacts du PEDT...)

Effets attendus: ouverture culturelle, sportive, évolution de la fréquentation Accès aux services, rencontres entre hameaux, quartiers d'habitat collectif Connaissances et actions partenariales renforcées Co-construction de certaines actions Respect de la différence,

Le rapport annuel d'évaluation du PeDT sera présenté au comité de pilotage et transmis aux partenaires de la présente convention.

Durée du PeDT: 3 ans (Septembre 2018 - août 2021)

Modalités de renouvellement de la convention et de modification par avenant :

Le renouvellement de la convention s'effectue par voie d'avenant.

Des modifications peuvent être apportées par avenant, sous réserve d'acceptation de l'ensemble des signataires. Il peut être mis fin à ce PeDT sur demande des collectivités ou en cas de manquements repérés dans sa mise en œuvre par l'un des signataires de la convention.

Fait à MIRIBEL

Date de la signature: 27/11/2018

(Signature du représentant de la collectivités des collectivités concernées, avec cachet de l'organisme)

Partenaires institutionnels signataires de la convention ;

Pour la DDCS de l'Aira: de la Cohésion Sociale

Laugent WILLEMAN

Pour la CAF de l'Ain :

Hélène MAGNON Sous-Dijepprice

Pour la DSDEN de l'Ain:

Lating to the second

des services

de l'éducation nationale de l'Ain

Marilyne RÉMER

Liste des annexes jointes par la collectivité locale (à signer) :

Annexe 1 Engagement de l'organisateur à assurer la sécurité des mineurs : uniquement pour les organisateurs d'une garderie périscolaire non déclarée à la DDCS.

Annexe 2 Charte de qualité « Plan mercredi ».

ANNEXE 1 AU PEdT

Engagement de l'organisateur d'accueil périscolaire non déclaré à la DDCS 01 sécurité des mineurs

Décret du 2 aout 2013 :

« Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'Etat s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées. »

Afin d'assurer la sécurité des mineurs qu'il accueille, l'organisateur s'engage à :

- -faire respecter les normes d'encadrement suivantes : un rapprochement des taux d'encadrement réglementaires ; la demande d'extrait de casier judiciaire n°3 de tous les encadrants ; la mise en place d'un plan de formation permettant à terme d'avoir 50% d'une équipe qualifiée et un directeur qualifié ;
- mettre en place les activités sportives dans le respect du code du sport ;
- assurer la coordination des activités scolaires /périscolaires/extrascolaires/familiales par : la désignation d'un référent coordinateur ; l'organisation des temps de transition entre ces différents temps ;
- mettre en place des activités périscolaires ayant une vocation éducative, en lien avec le projet de l'école ;
- informer les familles des conditions de mise en œuvre et des intentions éducatives des temps d'activités périscolaires ;
- accueillir les enfants dans des locaux respectant les normes de sécurité incendie et à effectuer un exercice d'évacuation des locaux une fois par an ;
- mettre en place un suivi sanitaire sur l'accueil par : la mise en place d'une fiche de renseignements médicaux pour chaque enfant ; la définition des modalités d'administration des médicaments ; la tenue d'un cahier d'infirmerie ; la mise en place d'une procédure en cas d'accident ; la mise à disposition d'une trousse à pharmacie ;
- mettre en place des mesures facilitant l'accueil des enfants en situation de handicap, en lien avec le projet personnalité de scolarisation (PPS) des enfants ;
- souscrire un contrat d'assurance couvrant les activités pratiquées sur le temps périscolaire.

Je soussigné, Madame, Monsieur, ... Sylvie... V. R. CEL., Marie...., représentant légal de l'association ou de la collectivité ole .M.R. BEL. et organisateur de l'accueil périscolaire dénommé .Accueil... peu ... Clacertifie ces informations exactes.

Fait à MINIBEL Le. 27/11/2018.

Signature de l'organisateur de l'accueil périscolaire et cachet.